

18 décembre 2017 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des assemblées le lundi 18 décembre 2017, à 18 h 30 à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Était absent M. Olivier Hudon, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

M. Laurent Thibeault, maire ouvre la séance à 18 h 40.

Formant quorum

3 citoyens sont présents.

Ordre du jour

- 1) Demande de dérogation mineure, Mme Marjolaine Brassard
- 2) Adoption du règlement 274-2017;
- 3) Modification de la résolution 231-2017, demande d'aide TECQ;

251 18-12-2017 Adoption de l'ordre du jour Résolution 251-2017

M. Vallier Girard propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé ci-dessus.

252 18-12-2017 1) Demande de dérogation mineure de Mme Marjolaine Brassard Résolution 252-2017

- Considérant que Mme Marjolaine Brassard a déposé une demande de dérogation mineure afin de que la mesure de sa haie soit prise sur la ligne séparative, côté chemin et la hauteur d'un mètre mesurée par rapport au niveau du centre du chemin;
- Considérant que cette demande va à l'encontre des dispositions décrites dans l'article 5.5.3.3 du règlement 95-1992;
- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine (CCUP) a étudié la demande de Mme Brassard et recommande au Conseil de la refuser;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée de Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure de Mme Marjolaine Brassard, tel que recommandé par le CCUP.

253 18-12-2017 2) Adoption du règlement 274-2017, concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables
Résolution 253-2017

- Considérant qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;
- Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de cette même séance;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 274-2017 tel que présenté.

254 18-12-2017 3) Abrogation de la résolution 231-2017 demande d'aide financière de 70 000 \$ dans le programme TECQ (taxe essence Canada Québec), Pavillon de la Montagne et engagement de la municipalité.
Résolution 254-2017

- Attendu que le Conseil a adopté la résolution 231-2017 le 4 décembre 2017;
- Attendu que cette dernière certains paragraphes ont été omis;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 231-2017 adoptée le 4 décembre 2017.

255 18-12-2017 4) Demande d'aide financière de 70 000 \$ dans le programme TECQ (taxe essence Canada Québec), Pavillon de la Montagne et engagement de la municipalité.
Résolution 255-2017

- Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Attendu que ce programme permet d'utiliser jusqu'à 20% du montant autorisé en infrastructures dans le volet communautaire et sportif;
- Attendu que des sommes sont encore disponibles et que la Municipalité désire utiliser un montant de 70 000 \$ pour son infrastructure communautaire (Pavillon de la montagne);
- Attendu que quelques impondérables sont venus augmenter le budget prévu pour l'agrandissement de ce centre communautaire pour un montant équivalent à la présente demande;

- Attendu que la municipalité n'a pas d'autres sources de financement à sa disposition;

Pour ces motifs, M. Vallier Girard propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard à préparer et déposer une demande d'aide financière dans le programme de la TECQ au montant de 70 000 \$.

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec du même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en Infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

256 18-12-2017

Levée de la séance

Résolution 256-2017

Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 18h 51.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire